

# VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

## Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –  
Réglementation de la circulation rue des Ecoissons, impasse n° 17 du  
16 septembre au 15 octobre 2024.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles  
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise SNCTP afin de réaliser des travaux de  
terrassement pour la création d'un branchement électrique pour ENEDIS, rue  
des Ecoissons, impasse n° 17, du 16 septembre au 15 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de  
ses concitoyens et la commodité de la circulation,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

**Du lundi 16 septembre 2024, 7 h 00 au mardi 15 octobre 2024, 17 h 00, la  
chaussée sera réduite et circulation sera réglementée par alternat manuel :**

- rue des Ecoissons : impasse du n° 17

#### ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté  
seront mis en place par l'entreprise concernée.

#### ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de  
Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous  
agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire  
1 ex. Police Municipale  
1 ex. Police  
1 ex. DVEP  
1 ex. Pompiers  
1 ex. SNCTP  
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 12 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le Conseiller Municipal délégué  
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT

